

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant concernant la qualité de Société à mission Vérification tierce partie portant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Compagnie des Transports Strasbourgeois - CTS

N°SIREN 56850068000018, Code APE 49.31Z.

Intégration d'une raison d'être et d'objectifs sociaux et environnementaux dans les statuts suite à l'AG du 04/05/2023 (dépôt aux Greffes du 17/07/2023).

Rapport de vérification de l'organisme tiers indépendant concernant l'exécution des objectifs dont s'est dotée la société à mission

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur ($Accréditation\ COFRAC\ validation/vérification\ n°03-1903¹$), nous vous présentons le résultat de nos travaux effectués en application des dispositions des articles A. 210-1 et A. 210-2 du Code de commerce.

Il nous appartient, en conformité avec les articles précités du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion motivée sur l'atteinte des objectifs que l'entreprise s'est fixés dans ses statuts.

1 : liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr

Nature et étendue des travaux

SOCOTEC Environnement a planifié et effectué ses travaux, notamment en effectuant :

- une prise de connaissance de la société visant à la compréhension des activités et de la structure de la CTS et de son périmètre (notamment au travers du dernier rapport du Comité de mission),
- une analyse des enjeux visant à établir un plan de vérification propre à la formulation de la raison d'être et des objectifs dont l'entreprise s'est dotée,
- la mise en œuvre du plan de vérification,
- la rédaction d'un rapport provisoire soumis à l'approbation de l'entreprise,
- la rédaction d'un rapport définitif (avis sur l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts de l'entreprise).

Notre intervention a consisté, sur la base d'une vérification documentaire (période du 12 décembre 2025 au 7 janvier 2025) et d'une vérification sur site les 8, 9 et 10 janvier 2025 par un de nos experts en matière RSE, à l'examen de preuves ainsi que des entretiens avec la direction et les personnes en charge du suivi des objectifs (Directeur général; membres du Comité de mission).

N° d'affaire : 2409EL7P2000037 N° chrono : EL7P225034



Nous avons mis en œuvre les travaux de vérification suivants conduisant à s'assurer que les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entreprise sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission :

- Pour chaque objectif statutaire, nous avons vérifié l'existence, la pertinence et la cohérence du suivi effectué (déclinaison en objectif opérationnel et trajectoire associée, feuille de route...).
- Nous avons apprécié les modes opératoires de la CTS pour effectuer le suivi de ses objectifs, au regard de leur fiabilité, leur caractère compréhensible et leur exhaustivité (utilisation des outils de consolidation et/ou de requête et traitement des données collectées).
- Nous avons mené au niveau de la CTS, des entretiens auprès des personnes responsables du suivi de chaque objectif environnemental et social afin d'identifier les moyens affectés (organisationnels, humains et le cas échéant financiers) et de vérifier la bonne application des procédures internes pour le suivi des indicateurs de mesure de l'atteinte des objectifs.
- Nous avons pour chaque objectif mené des contrôles et tests de détail, consistant à rapprocher les informations utilisées par l'entreprise pour évaluer ses objectifs avec les pièces justificatives correspondantes et, pour les informations quantitatives, à vérifier les calculs effectués et leur exhaustivité (Siège de Strasbourg, dépôts de Cronenbourg et de l'Elsau).
- Nous avons identifié les éléments de communications externes de l'entreprise en lien avec sa qualité de société à mission : évaluation de la cohérence des messages entre les objectifs statutaires et la communication multicanal réalisée après de parties prenantes.

Nous estimons que notre méthodologie de vérification de la sincérité des données (historiques) prises en compte pour évaluer l'atteinte des objectifs, compte tenu le cas échéant de l'évolution des affaires et de circonstances extérieures, fournit une base modérée à la conclusion et aux commentaires exprimés ci-après (niveau d'assurance modérée).

Conclusion sans réserve

Sur la base de nos travaux, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux » de notre programme de vérification (Version 4 du 13 décembre 2024 appliquée lors de notre vérification disponible sur www.socotec.fr), nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification (18 mois après le dépôt des statuts aux greffes) :

- le fait que l'entité ait atteint les résultats ou les jalons intermédiaires qu'elle a définis, compte-tenu des circonstances internes et externes, pour chaque objectif social ou environnemental retenu, en application du 2° de l'Article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu, en application du 2° de l'Article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Par conséquent, la société CTS respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Pour SOCOTEC Environnement, le Vérificateur Jean-Michel PRIOLEAU

Le 17/01/2025

N° d'affaire : 2409EL7P2000037 N° chrono : EL7P225034 2/2